



Refus d'un prêt immobilier pour raison de santé

Par **phdovf**, le **11/11/2008** à **01:34**

J'ai un neveu qui s'est vu refuser un prêt immobilier car il a eu une leucémie. Or, il a reçu une greffe de moelle osseuse et ses médecins considèrent qu'il est complètement guéri. Son problème est qu'il ne trouve pas d'assurance pour ce prêt. Est-ce légal et quels sont les recours possibles ? Vous remerciant par avance et attendant de vous lire, cordialement.

Par **chaber**, le **11/11/2008** à **05:24**

Il existe une convention AERAS à effet de janvier 2007 qui pourra répondre au besoin d'assurance vie pour les risques aggravés. Cette convention a été signée entre autre par pouvoirs public, assureurs, banquiers, et organismes de consommateurs. L'article 1 précise surtout que la diffusion soit généralisée et qu'une brochure d'information doit être remise ou à disposition.

Par **jeetendra**, le **12/11/2008** à **17:06**

bonsoir, pour aller dans le sens de ce que vous a dit mon confrère Chaber, contactez la Commission de médiation de la convention aeras, 61 rue Taitbout 75009 Paris, par contre si vous trouvez un assureur qui accepte il y aura surprime à cause de l'antécédent médical (leucémie), courage à vous, cordialement

Par **chaber**, le **12/11/2008** à **19:11**

[citation] mon confrère Chaber[/citation]
Merci de cette appréciation. A la lecture de vos interventions vous devez être aussi dans l'assurance